

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio-culturelle d'Ydes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

**Étaient présents :** Sylvie COURAGEUX (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRADAO (Ydes)

**Ont donné pouvoir :** Patrick BORNET (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Philippe SERRE (Saignes) à Éric MOULIER (Saignes), Joëlle Noël (Trémouille) à Catherine BARRIER (Saignes), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret)

Secrétaire de séance : Clotilde JUILLARD

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 14 février 2023

## **20230220039DE**

### **SOLLICITATION DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL C'MOUVOIR 2023**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Sumène Artense communauté organise annuellement le festival C'MOUVOIR.

Monsieur le Président précise qu'après validation de la commission culture, il est proposé au Conseil communautaire :

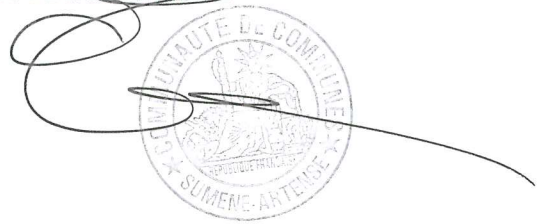
- De valider la mise en place du festival C'Mouvoir en 2023,
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'association l'Oasis d'à côté, l'ADMR de Saignes et la mairie de Champs sur Tarentaine,
- D'autoriser le Président à signer les contrats, conventions avec l'ensemble des partenaires et artistes concernés,
- D'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers, DRAC Auvergne Rhône-Alpes, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département du Cantal, CAF du Cantal.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR, valide la mise en place du festival C'Mouvoir en 2023 et autorise Monsieur le Président :

- à signer les contrats, conventions avec l'ensemble des partenaires et artistes concernés,
- à signer la convention de partenariat avec l'association l'Oasis d'à côté, l'ADMR de Saignes et la mairie de Champs sur Tarentaine,
- à signer les contrats, conventions avec l'ensemble des partenaires et artistes concernés,
- à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers, DRAC Auvergne Rhône-Alpes, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département du Cantal, CAF du Cantal,
- à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 20 février 2023

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Président**  
**Marc MAISONNEUVE**



Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le **27 FEV. 2023**  
Affichée ou notifiée le **27 FEV. 2023**  
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*